

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 11 avril 2012

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

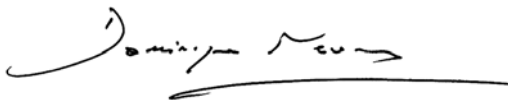
Re: Dossier RDÉ R-3693-2009.
Mécanisme incitatif 2011 de Gaz Métro – Phase 2 (partie Audience).
**Version révisée de la demande de frais en phase 2 (partie Audience) de
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
de Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Nous prions la Régie de recevoir sous pli une version révisée à la baisse de la demande de frais de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* en phase 2 du présent dossier (partie Audience).

Cette révision est rendue nécessaire car, tel qu'indiqué dans notre lettre d'accompagnement à notre demande de frais initiale du 9 mars 2012, celle-ci incluait la demande de paiement des frais de trois séances de travail supplémentaires qui avaient été tenues par Gaz Métro en octobre et novembre 2011, ainsi que de leur préparation. Or, subséquemment au 9 mars 2012, Gaz Métro a communiqué avec tous les intervenants afin de leur demander de lui facturer séparément et directement ces séances et leur préparation, ce que nous avons fait. La présente demande de frais auprès de la Régie est donc révisée à la baisse afin d'en retirer ces éléments.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

p.j.

c.c. La demanderesse.